

Principes de l'analyse financière dans la gestion d'actifs de la Banque CIC


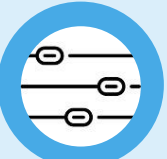


CIC

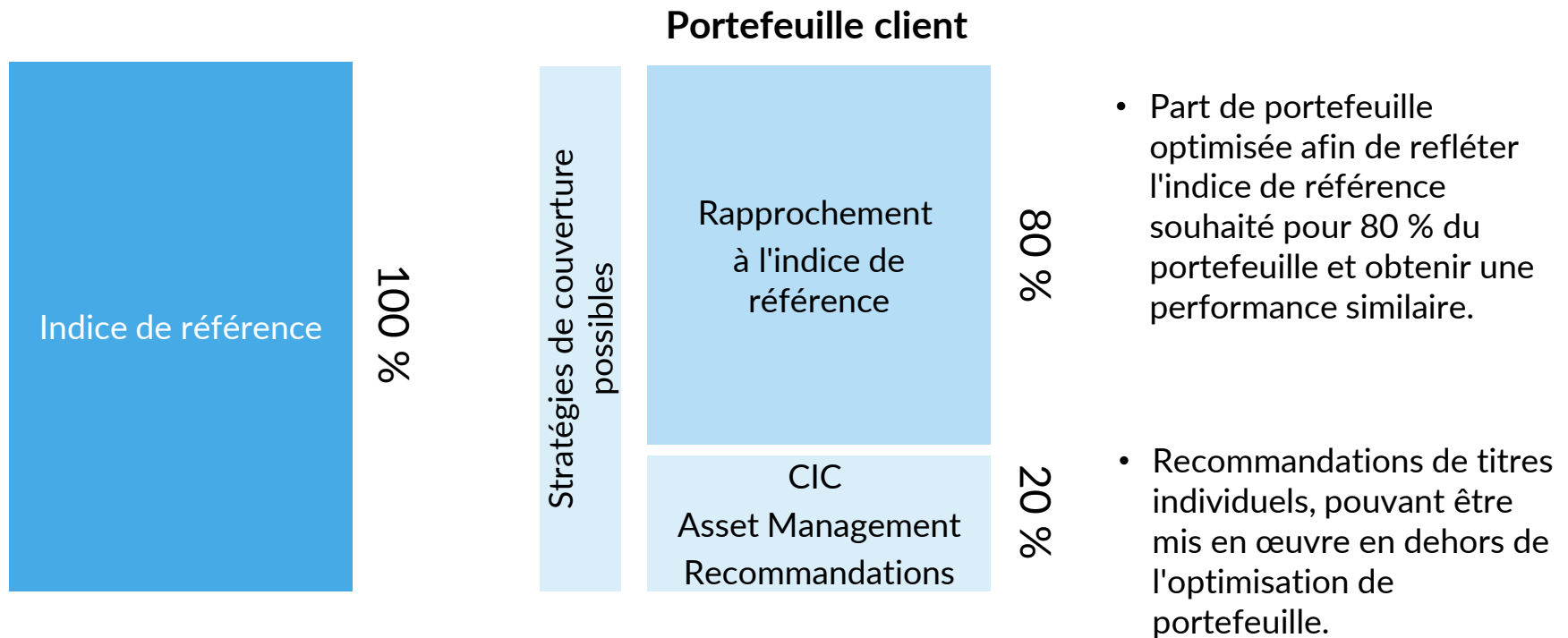
30 avril 2018



- Philosophie de placement de la Banque CIC
- Analyse financière relative au portefeuille
- Processus de placement au sein de la Banque CIC
- Analyse fondamentale en détail
- Interprétation des recommandations de titres
- Analyse de fonds d'obligations et de fonds tiers
- Responsabilité relative à la politique de placement et à la documentation
- Indépendance de l'analyse financière

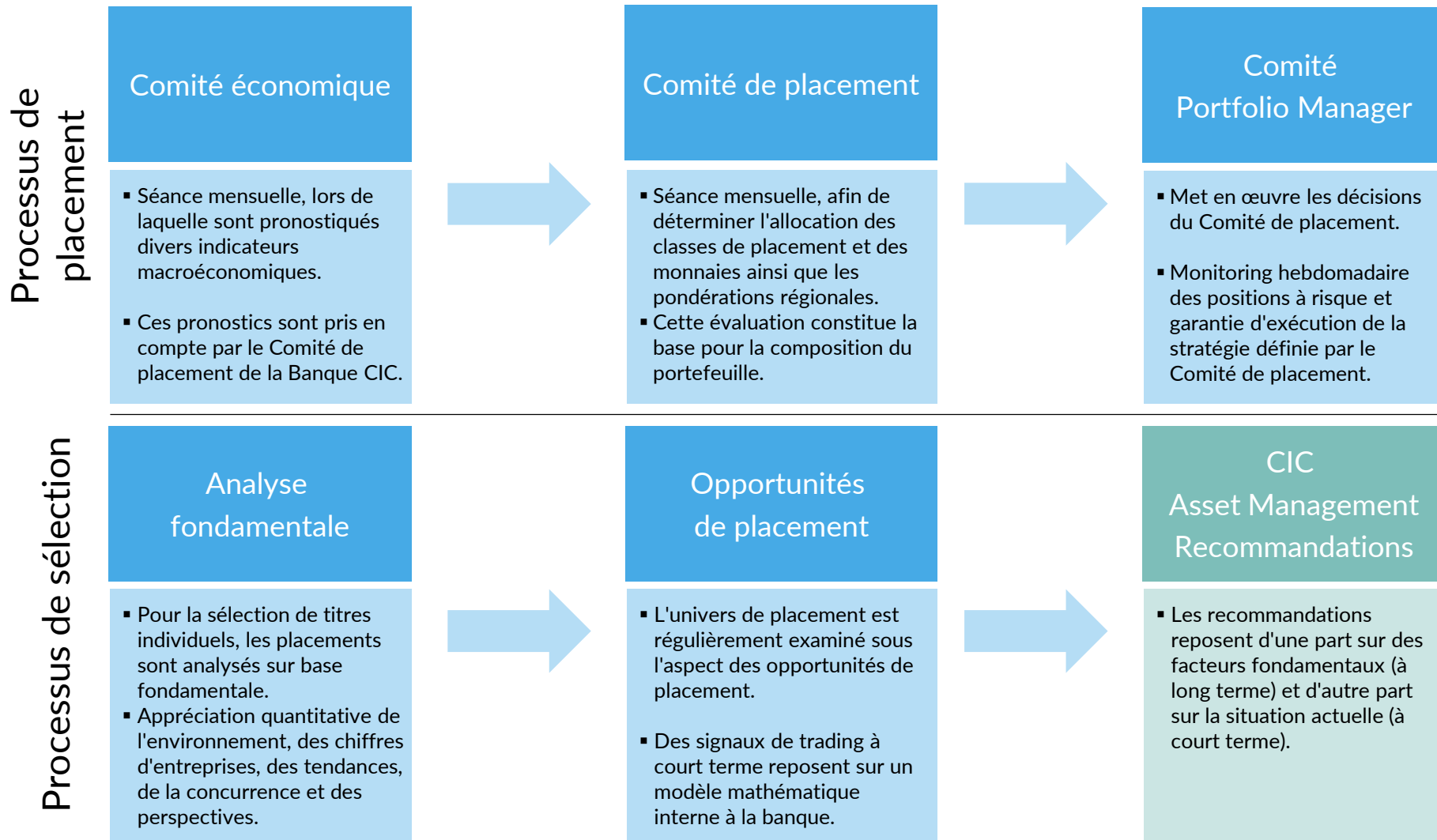
L'éthique, la professionnalité, l'objectivité et l'indépendance constituent les fondements de notre approche de placement.

| | |
|---|--|
|  | Toute analyse financière est destinée à servir au client. La composition du portefeuille est déterminée par les objectifs et les restrictions du client. |
|  | Le système de contrôle interne de la banque garantit l'indépendance et l'objectivité des experts en placement de la Banque CIC. |
|  | Le team Asset Management n'est pas rémunéré en fonction des ventes et de la commercialisation, mais uniquement sur une base forfaitaire. |
|  | Tous les collaborateurs du team Asset Management sont des spécialistes bénéficiant d'une formation appropriée dans leur domaine respectif. |



La liste de recommandations est composée des titres faisant partie du portefeuille optimisé ainsi que des titres, pour lesquels le team Asset Management donne des recommandations d'achat explicites.

Processus de placement au sein de la Banque CIC



Analyse de l'environnement

- Cette analyse évalue l'environnement dans lequel agit une entreprise.
- La confiance des consommateurs, la situation monétaire ou bien la relation cours / bénéfice jouent ici un rôle important.

Fondamentaux

- Les fondamentaux d'une entreprise sont systématiquement comparés à des périodes précédentes et évalués.
- Par exemple : rendements en dividendes, marges de bénéfice et évolution de valeur comptable.

Analyse de la tendance générale

- L'analyse de la tendance générale rassemble et évalue systématiquement l'évolution des chiffres de l'entreprise sur 5 ans.
- L'analyse porte sur l'évolution du bénéfice, du chiffre d'affaires, de la rentabilité et de l'endettement.

Analyse sectorielle

- L'entreprise faisant l'objet d'analyse est examinée par rapport à la concurrence.
- Plusieurs entreprises concurrentes sont comparées à l'entreprise analysée.

Projection

- La projection de chiffres de l'entreprise est une part essentielle de cette analyse.
- Un rôle crucial jouent ici la perspective des marges de bénéfice, le rendement des fonds propres, les prévisions de croissance du secteur et de l'endettement.

Des analyses partielles mentionnées ci-dessus s'ensuit une appréciation finale. Elle peut aboutir à une recommandation : vente, sous-pondération, neutre, surpondération ou achat.

Les recommandations de la Banque CIC s'interprètent comme suit :

- En cas d'un résultat d'analyse « **vente** », l'analyste s'attend à une évolution nettement inférieure à celle de l'indice de référence, à un horizon prévisionnel de 6 à 12 mois.
- En cas d'un résultat d'analyse « **sous-pondération** », l'analyste s'attend à une évolution inférieure à proche du marché par rapport à celle de l'indice de référence, à un horizon prévisionnel de 6 à 12 mois.
- En cas d'un résultat d'analyse « **neutre** », l'analyste s'attend à une évolution du titre dans le cadre de l'indice de référence.
- Le résultat d'analyse « **surpondération** » signifie que l'analyste s'attend à une évolution proche du marché à supérieure à celle de l'indice de référence, à un horizon prévisionnel de 6 à 12 mois.
- En cas d'un résultat d'analyse « **achat** », l'analyste s'attend à une performance largement supérieure à celle de l'indice de référence. Les recommandations d'achat sont valables en règle générale 6 à 12 mois.

Les évaluations mentionnées à la page précédente impliquent un environnement normal du marché. Cela signifie : pas de chocs de cours liés à des facteurs extérieurs et des titres avec une volatilité historique normale en moyenne.

Les recommandations peuvent s'en écarter de temps en temps, en raison d'un environnement particulier du marché et/ou des risques spécifiques aux titres.

Les facteurs suivants peuvent mener à un écart significatif entre les recommandations de titres et les prévisions (liste non exhaustive) :

- Fusions et reprises
- Fluctuations de monnaies
- Changements réglementaires
- Changements dans la demande et l'offre

- L'analyse d'obligations est basée sur une recherche secondaire. Dans le cadre des séances du Comité économique, la Banque CIC établit des prévisions de taux d'intérêt et des recommandations concernant la durée (duration) pour les plus importants marchés obligataires.
- L'analyse d'emprunts est basée sur une évaluation courante de fondamentaux et d'anticipations du marché. Elle est aussi bien quantitative que qualitative. L'analyste d'emprunts prend en considération la situation du marché et l'analyse de l'émetteur. Sa recommandation doit en outre tenir compte de l'évolution de la politique monétaire des banques centrales.
- La Banque CIC évalue les obligations tout en considérant toujours les notations les plus faibles des trois agences de notation Moody's, Fitch et S&P ou, à défaut, des trois plus importantes banques suisses (Credit Suisse, UBS et ZKB). Des recommandations ne sont émises que dans le domaine de débiteurs notés Investment grade (AAA – BBB-).
- L'analyse de fonds repose sur un processus basé sur une approche de best in class. L'analyste de fonds tiers sélectionne parmi les segments, régions et classes d'actifs prédéfinis les meilleurs fonds disponibles avec une perspective de moyen à long terme.

Responsabilité relative à la politique de placement et à la documentation



- Les conclusions et analyses résultant du processus de placement sont appliquées dans la politique de placement de la banque.
- Ces résultats sont publiés chaque semaine dans le « CIC Weekly Markets », consultable sur notre page internet cic.ch.
- Les résultats et prévisions pour les diverses classes de placement sont publiés trimestriellement dans « CIC perspectives ».
- La responsabilité pour la politique de placement de la Banque CIC incombe au responsable de l'Asset Management (Chief Investment Officer).

- Les besoins des clients et la gestion de portefeuilles clients sont au cœur du conseil en placement et de la gestion de fortune de la Banque CIC.
- L'indépendance et l'objectivité des analystes et des services impliqués sont garanties par des mesures organisationnelles et par l'application des directives internes correspondantes.
- Les analystes et d'autres services de la Banque CIC impliqués ne sont pas rémunérés sur la base de courtages. Ils agissent indépendamment des intérêts du marché des capitaux.
- Au cours du processus d'évaluation et directement avant d'émettre une recommandation, il est interdit au collaborateur du service de gestion de fortune d'acquérir des titres analysés (valeurs mobilières, droits-valeurs, instruments dérivés y inclus) pour son propre compte .

Clause de non-responsabilité



Ce document sert uniquement à des fins d'information et il est destiné à l'usage exclusif du destinataire. Les conditions énoncées sont purement indicatives et peuvent être modifiées en tout temps et sans préavis par la Banque CIC (Suisse) SA. Ce document ne représente ni une offre au sens juridique, ni une invitation, ni une recommandation de la part de la Banque CIC (Suisse) SA. La Banque CIC (Suisse) SA ne garantit pas l'exhaustivité ni la fiabilité de ce document et décline toute responsabilité pour des dommages directs et indirects ainsi que pour des dommages consécutifs susceptibles de se produire en relation avec l'utilisation de ce document. L'envoi, l'importation ou la diffusion du présent document et de ses copies aux Etats-Unis ou auprès de citoyens US (dans le sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933 dans sa version respectivement valable) sont interdits. Il en va de même pour les autres systèmes juridiques qui considèrent de tels actes comme une infraction à leur ordre juridique. Toute reproduction partielle ou complète du présent document est interdite sans l'autorisation écrite de la Banque CIC (Suisse) SA.



Votre banque en toute flexibilité